



CONTRAT DE RÉSERVATION

SALLE POLYVALENTE GUY BONIN

ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET
UNE ASSOCIATION OU UN RÉSIDANT D'ANGERVILLE

DEMANDEUR

NOM ou RAISON SOCIALE

Représenté par
(Nom, Prénom et qualité du signataire)

Adresse

Code postal

Commune

Courriel

Téléphone

EST ÉTABLI LE CONTRAT SUIVANT : RÉSERVATION

Salle 1	Salle 2 (scène)	Salle 1&2	Bar	Cuisine	Éclairage scénique	Sonorisation
Date :	Heure :	de		à		
Date :	Heure :	de		à		
Motif de la manifestation						
Qui débutera à (heure début)			et se terminera à (heure fin)			
Nombre de personnes prévues			Maximum 500 personnes • Loto : 430 places maximum en salle entière • Salle 2 : 300 personnes • Salle 1 : 200 personnes - Conformément aux visites de sécurité			

La présente demande, pour être prise en compte, devra être accompagnée

D'un chèque* de réservation de :

D'un chèque* de caution de 765 €

D'un chèque* de caution de 500 € pour le nettoyage de la salle

Une attestation d'assurance responsabilité civile, fournie spécifiquement pour l'événement par votre assureur

Le règlement intérieur (ci-dessous) signé en deux exemplaires

*Chèques établis à l'ordre du Trésor Public

Ce contrat est conclu selon les conditions de location ci-annexées

Chèque de caution remis le : Rendu le :

Tarifs de la location de la salle polyvalente Guy Bonin. Réservés aux angervillois uniquement.

TARIFS	RÉSERVÉS AUX ASSOCIATIONS OU RÉSIDANTS			
Lieux	WEEK-END		SEMAINE	
	vendredi soir, samedi, dimanche, jours fériés			
	vendredi soir, samedi, dimanche, jours fériés		lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi matin	
	Journée	Matinée ou soirée	Journée	Matinée ou soirée
Salle 1 + 2 et bar	525 €	370 €	370 €	265 €
Salle 2 (scène) et bar	370 €	265 €	265 €	190 €
Salle 1	265 €	190 €	190 €	150 €
Bar	105 €	65 €	65 €	55 €
Cuisine	150 €	105 €	105 €	105 €

Date et signature du demandeur précédée de la mention
«Lu et approuvé»

Angerville le

Cachet de la mairie

Signature du Maire ou de l'adjoint

Angerville le

Avis favorable

Avis défavorable

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978).
Pour l'exercer, contacter la mairie.

Exemplaire original à conserver en MAIRIE - Exemplaire destiné au DEMANDEUR pour valoir «Accusé de réception» - Exemplaire à remettre au RÉGISSEUR -

Exemplaire à remettre à la personne qui réalise L'ÉTAT DES LIEUX qui sera fait le : àheures